



Barème des honoraires de Location et Vente

BAUX D'HABITATIONS soumis à la loi du 6 juillet 1989

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE Sur la base de la surface habitable du selon plafond fixé par au m ² par décret *	HT	TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction d'acte	6.70€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.5€	3€
Honoraires d'entremise	1.67€	2€

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE Sur la base de la surface habitable du selon plafond fixé par au m ² par décret *	HT	TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction d'acte	6.70€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.5€	3€

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS	HT	TTC
Honoraires de location (sur loyer HT et hors charges de la première période triennale)	9%	10.08%

HONORAIRES DE LOCATION PARKING / GARAGE / BOX (bail hors loi du 06 juillet 1989)	HT	TTC
Honoraires de location et rédaction d'actes (forfait) pour chaque partie	83.33€	100€

HONORAIRES DE VENTE	HT	TTC
Bien inférieur ou égale à 120.000€	6 250.00€	7 500€
Bien compris entre 120.001€ et 140.000€	7 083.33€	8 500€
Bien compris entre 140.001€ et 160.000€	7 916.66€	9 500€
Bien compris entre 160.001€ et 180.000€	9 166.66€	11 000€
Bien compris entre 180.001€ et 200.000€	10 000.00€	12 000€
Bien compris entre 200.001 € et 400.000€	5%	6%
Bien supérieur à 400.001 €	4,16%	5%

* les honoraires facturés aux locataires dans le cadre d'un bail d'habitation soumis à la loi du 06.07.1989 ne peuvent pas être supérieurs à ceux facturés au propriétaire.

Barème TTC avec une TVA de 20% . Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.